

Maladies / Accidents / Situations d'urgence

N° de sécurité sociale du responsable légal :
N° et adresse de l'assurance scolaire :

Médecin traitant :
Téléphone :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (B.O n°1 du 6 janvier 2000).

Si l'élève est malade sans caractère d'urgence, le responsable légal (ou la personne désignée par celui-ci) doit venir chercher l'élève et signer une prise en charge. Pour les élèves internes, les modalités de prise en charge de l'élève par les secours ou par la famille sont fixées par le règlement intérieur.

Aménagement(s) existant(s) : PAI PPS PAP

Pathologie(s) dont souffre l'élève :

Traitement médical :

Allergies :

Régime particulier :

Opérations subies et antécédents médicaux :



BEAUVAIS

Fiche infirmerie Année 2024/2025

Classe :

PHOTO

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à l'attention de l'infirmière.

Sexe :

M

F

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... Nationalité :

Adresse de l'élève :

Téléphone de l'élève (portable) :

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

Etablissement de l'année précédente :

Classe de l'année précédente :

Responsable légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Email :

Contact à favoriser pour venir chercher l'élève

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Vaccinations

Vaccinations obligatoires			
BCG	Date	Dernier test	Date+résultat
<i>La vaccination BCG est OBLIGATOIRE pour l'entrée en collectivité.</i>			
DTP rappels	Date 1 ^{ère} inj	Date 2 ^{ème} inj	Date 3 ^{ème} inj
	Date	Date	
	Date	Date	
<i>Les vaccinations diphtérie, tétanos, poliomyélite sont OBLIGATOIRES ainsi que les rappels.</i>			

Vaccinations conseillées			
ROR	Date 1 ^{ère}	Date 2 ^{ème}	AUTRES
	Date 1 ^{ère}	Date 2 ^{ème}

Contrôle des médicaments

Joindre une ordonnance récente de moins de 3 mois, et les médicaments correspondants, dans leur emballage d'origine. Toute prise de médicament devra faire l'objet d'une demande écrite des représentants légaux, adressée à l'infirmier(e) de l'établissement. (Pour les modalités de prise, se référer au règlement intérieur).

Renseignements spécifiques

Il est important de signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière à l'infirmier(e) de l'établissement, et ce, tout au long de la scolarité.
Notez sur l'enveloppe : Nom, prénom et classe de l'élève.

Lettre jointe : OUI NON

Autres remarques non confidentielles :
.....
.....

Je déclare exacts, les renseignements portés sur cette fiche.

Date :/...../.....

Signature du représentant légal	Signature de l'élève